



Daniel RAOUL

Sénateur de
Maine-et-Loire



Décembre 2014



Luc BELOT

Député de
Maine-et-Loire



Redonner confiance aux entreprises et relancer l'emploi

EDITO

Artisanat, Commerce et TPE : pour une nouvelle dynamique de proximité

Donner les moyens au commerce, à l'artisanat et aux très petites entreprises de développer leur activité et de s'adapter à l'environnement économique, permettre aux collectivités de réguler l'implantation des commerces : telles sont les ambitions de la loi sur l'Artisanat, le Commerce et les TPE du 18 juin 2014.

Elle porte des mesures pragmatiques et volontaristes pour améliorer le quotidien de plus de 3 millions d'entreprises de proximité représentant 25 % du PIB autour de 4 objectifs :

- **Dynamiser les commerces de proximité, en rénovant le régime des baux commerciaux** afin d'éviter que les loyers n'augmentent trop rapidement et d'adapter les loyers à la réalité économique des entreprises. Cela faisait 60 ans que le régime des baux commerciaux n'avait pas été rénové, il était temps d'agir ;
- **Favoriser la diversité des commerces dans les territoires**, notamment les plus fragiles, en renforçant les leviers des pouvoirs publics et **en modernisant l'urbanisme commercial** ;
- **Promouvoir la qualité et les savoir-faire de nos artisans**, en clarifiant le statut des artisans ;
- **Simplifier et harmoniser les régimes de l'entreprise individuelle**, en créant un régime unique de la micro-entreprise et en facilitant l'accès à l'EIRL (Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée) ;

L'objectif est de **créer les conditions favorables au développement du tissu des petites entreprises qui, dans nos territoires, apportent une offre de proximité et des emplois non délocalisables.**

Il faut aider les entreprises : la France a passé une décennie à voir sa compétitivité se dégrader, ses usines se vider, ses emplois s'évaporer. **Depuis 2012, enfin, l'Etat aide vraiment les entreprises** : baisse du coût du travail et baisse des charges, nouvelle stabilité et visibilité fiscale, simplification, investissement dans l'avenir, dialogue social... C'est un effort de 40 Md€, sans précédent, qui est fait en faveur des entreprises.

Plusieurs chantiers d'envergure ont été lancés, dès 2012, en direction des entreprises :

- **le Pacte de solidarité et de responsabilité ayant pour objectif d'aider les entreprises à rétablir leurs marges pour investir, embaucher et baisser leurs prix.** Il se traduit notamment par la mise en place du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE), une bonne mesure à pérenniser et à améliorer.
- **le Choc de simplification** qui depuis 18 mois a permis de réaliser des économies et des gains de temps, et qui se poursuit à travers de nouvelles mesures. C'est un enjeu de compétitivité et d'efficacité pour l'administration.
- **La loi sur l'Artisanat, le Commerce et les TPE** qui prévoit des mesures pragmatiques pour créer une nouvelle dynamique de proximité et aider les entreprises au quotidien. C'est aussi la nécessaire **revalorisation de l'apprentissage.**

En tant que sénateur et député, nous sommes mobilisés **pour accélérer le rythme des réformes, pour faire avancer notre pays et aider les entreprises.** Dès le 1^{er} trimestre 2015, le Parlement travaillera sur le projet de la loi « activité » présenté par Emmanuel Macron, Ministre de l'économie, qui aura pour objectifs de lever les freins à l'activité, faciliter l'investissement et le travail.

En 2015, cette dynamique s'amplifiera et les entreprises bénéficieront de «0 charge URSSAF» sur les emplois au SMIC, d'un allègement des cotisations patronales entre 1 et 1,6 SMIC (y compris pour les travailleurs indépendants),...

Nous savons **l'importance pour les chefs d'entreprises d'avoir une visibilité à moyen voire long terme.** Il nous paraît ainsi essentiel d'informer les forces vives de notre territoire, des mesures votées par le Parlement, mais aussi d'écouter ce qu'elles ont à en dire localement. C'est donc dans cet **esprit de concertation** que nous tenons à vous écrire, à nouveau, *au service de l'emploi, des entreprises et de notre territoire.*

Meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2015

Luc BELOT
Député de Maine-et-Loire

Daniel RAOUL
Sénateur de Maine-et-Loire

Innover, c'est créer, fédérer autour d'un intérêt commun, c'est (ré)apprendre à prendre des risques. C'est une ambition, une nécessité, une exigence.

Un nouveau projet industriel pour le territoire : la Cité des objets connectés

Attentif aux enjeux des entreprises de notre territoire, je suis toujours **disponible pour accompagner les chefs d'entreprises dans leurs projets**. J'ai à cœur de les rencontrer régulièrement quels que soient la taille de leur entreprise ou leur domaine d'activité. Ainsi, depuis le début de mon mandat, j'ai multiplié les visites dans vos bureaux, usines ou entrepôts, à l'écoute pour vous aider face à vos difficultés comme dans vos projets de développement. Cela reste pour moi une formidable **source d'informations concrètes utiles à mon action de député**

Depuis 2012, je me suis investi sur les **enjeux du numérique** en lien étroit avec les Ministres en charge de ce secteur. Dans quelques mois, un projet industriel et innovant s'installera sur notre territoire. Sous l'impulsion d'Eolane et d'industriels locaux, **une première Cité des objets connectés s'implantera à Angers**. Propice au développement et à la production de ces objets connectés, elle mobilisera des entreprises des secteurs de la plasturgie, de l'électronique et de la mécanique, pour mettre au point les nouveaux objets. Au-delà d'une logique d'entreprise, **ce projet défend une logique de filière**, réunissant les fonctions de design, conception et production.

Le potentiel de développement est considérable dans un marché qui explose. L'objectif est non seulement de garder et développer notre savoir-faire en France, à Angers, mais aussi **d'accueillir de nombreuses entreprises pour développer leur activité, et donc l'emploi, sur notre territoire**. Il s'agit donc d'une **formidable opportunité pour de nombreuses entreprises angevines**.

Ce projet, auquel je suis étroitement associé, est soutenu par la dynamique de la « Nouvelle France industrielle » portée par le Ministère de l'Economie. Dans ce cadre, le plan « Objets connectés » répond ainsi à l'ambition de construire la France des objets communicants de demain pour garder une place de leader dans ces technologies. Angers en sera le cœur !

Luc BELOT



Favoriser l'emploi

Le plan de relance de l'apprentissage

Former 500 000 apprentis d'ici à 2017

La réforme globale de l'apprentissage a été lancée dès 2013. Depuis la rentrée, plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour engager le mouvement de hausse du nombre d'apprentis.



Un dispositif plus simple, mieux financé et plus sécurisé

■ **Plus de simplicité** : La taxe d'apprentissage et de la contribution au développement de l'apprentissage sont fusionnées. Et dès 2016, l'entreprise n'aura plus qu'**un seul interlocuteur pour la collecte de sa taxe**. Afin de faciliter l'embauche d'apprentis, les règles seront adaptées aux contraintes techniques auxquelles font face les entreprises, sans diminuer la sécurité des jeunes.

■ **Plus de financements** : dès 2015, 200 millions d'euros de ressources financières supplémentaires seront consacrées à l'apprentissage. Les aides financières pour les entreprises sont **des exonérations de cotisations sociales ; une prime à l'apprentissage de 1 000 euros** par année de formation versée par les régions pour les employeurs de moins de 11 salariés ; **une aide au recrutement de 1 000 euros** pour les entreprises de moins de 250 salariés ; **une aide financière au "contrat de génération"** afin d'assurer la transition ; **un crédit d'impôts de 1 600 euros** ...

■ **Plus de sécurité** : Les Centres de Formation des Apprentis (CFA) disposent de nouvelles missions pour accompagner les jeunes et notamment pour prévenir les ruptures de contrats ; la possibilité est ouverte de **conclure un Contrat à Durée Indéterminée comportant une période d'apprentissage** ce qui permet fidéliser l'apprenti ayant obtenu son titre ou diplôme.

Les autres contrats pour favoriser l'emploi :

- le contrat de professionnalisation
- le contrat de génération
- l'emploi d'avenir

■ **Pour plus d'information :**
www.gouvernement.fr/pourlemploi

Soutenir les entreprises

Le choc de simplification est en marche

Le choc de simplification accompli depuis 18 mois est considérable. Il a permis de réaliser 1,4 Md€ d'économies pour les entreprises. Il se poursuit avec 50 nouvelles mesures annoncées en octobre dernier, pour faciliter la construction, l'embauche et la vie quotidienne des entreprises. D'ici 2016, ce sont 11Md€ qui doivent être ainsi économisés. La simplification, c'est un enjeu de compétitivité pour la France et d'efficacité pour l'administration.

■ Les mesures de simplifications déjà concrétisées, quelques exemples :

- Le « silence vaut accord », désormais pour 1200 procédures depuis novembre 2014.
- Pour faciliter l'accès aux aides publiques, un service gratuit qui donne accès à l'ensemble des aides des entreprises est disponible en ligne.
- Les obligations d'établissement des comptes sont allégées pour plus d'1,3 million de TPE et PME.
- Des freins réglementaires au marché de la construction ont été levés et les normes coûteuses réduites
- De nombreuses procédures ont été dématérialisées.

■ Les mesures à venir, quelques pistes :

- Le projet de simplification de la fiche de paye pour réduire à 6 le nombre de rubriques à afficher sur la feuille de paye.
- Un moratoire « zéro charge supplémentaire » mis en place dès le 1^{er} janvier 2015 : toute mesure qui crée une charge nouvelle doit être compensée.
- Programme « Dites-le nous une fois », il ne sera plus nécessaire de communiquer 10 fois son chiffre d'affaires ou ses effectifs à l'Administration.
- À terme, la Déclaration Sociale Nominative (DSN) se substituera à l'ensemble des déclarations sociales pour un système déclaratif unique, simplifié et dématérialisé.
- Pour faciliter la relance de la construction avec notamment le nombre de démarches réduites pour l'obtention d'un permis de construire.
- Une carte d'identité électronique pour simplifier et accélérer les échanges entre les entreprises et l'administration ou les autres acteurs économiques.

La France fait partie des "meilleurs élèves de la classe" en Europe s'agissant du temps nécessaire aux entreprises pour remplir leurs obligations fiscales : 137 heures contre 264 heures au niveau mondial.

Pour plus d'information :
faire-simple.gouv.fr/entreprises



Le CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) un dispositif à pérenniser



Le CICE, c'est quoi ?

Mis en place dès 2012, le CICE a été conçu comme une arme de reconstruction massive pour notre économie. Son fonctionnement est simple : un allègement d'impôt octroyé aux entreprises sur la base de leur masse salariale. Les salaires versés entre 1 et 2,5 SMIC donnent droit à une baisse d'impôt de 4 % en 2013 puis 6 % depuis 2014. L'allègement du coût du travail induit par le CICE doit permettre aux entreprises de rétablir leurs marges pour investir, embaucher et baisser leurs prix.

Premier bilan : le CICE, ça marche !

■ Des cibles atteintes : En se concentrant sur les bas salaires, le CICE bénéficie particulièrement aux secteurs de l'économie productive.

■ Des entreprises qui jouent le jeu : Deux tiers des entreprises interrogées ont répondu qu'elles utiliseraient le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi pour augmenter l'emploi et/ou l'investissement, selon une enquête de l'INSEE.

■ Le coût du travail contenu : le CICE a d'ores et déjà permis, selon les statistiques de l'INSEE, de stabiliser la hausse du coût du travail. Celle-ci a été contenue à 0,4 % alors que les salaires ont progressé de 2 %.

8,7 Mds € c'est la somme qui a été perçue au titre du CICE par les entreprises depuis son lancement

Mieux faire connaître le CICE

Le CICE n'est pas forcément connu, notamment par les PME et TPE qui n'ont pas les moyens d'une veille juridique.

Seulement 23 % des entreprises ont demandé le préfinancement du CICE par la BPI

Des améliorations possibles

■ Ouvrir le dispositif aux entreprises de l'économie sociale et solidaire pour une égalité de traitement entre secteurs lucratifs et non lucratifs.

■ Fusionner les allègements de cotisation : tous les dispositifs d'abaissement de coût du travail pourraient être fusionnés à terme sous forme d'allègements de cotisations.

■ Sur la traçabilité : la loi interdit que les sommes perçues au titre du CICE soient versées en dividendes ou servent à augmenter les dirigeants. Les commissaires aux comptes pourraient être chargés de retracer l'usage qui est fait du CICE.

Pour plus d'information :
economie.gouv.fr/ma-competitivite/quest-que-credit-dimpot-pour-competitivite-et-lemploi

Continuer à créer les conditions de la croissance

Présentée en Conseil des Ministres à la mi-décembre, **la loi « activité » (dite loi Macron) sera débattue au Parlement dès le printemps 2015** et les premiers décrets seront effectifs dès cet été.

Ces réformes ne sont imposées ni par Bruxelles ni par Berlin, mais par la situation : notre économie a besoin d'une rénovation. Nous allons les faire par nous-mêmes et pour nous-mêmes.

Cette loi a pour objectifs de lever les freins à l'activité et de faciliter l'investissement et le travail.

Cette loi a un principe : l'égalité des chances économiques. Aujourd'hui, il y a d'un côté ceux qui ont une situation stable et un avenir tout tracé, et qui bénéficient en plus de toutes les protections du système. Et de l'autre, ceux qui luttent pour avoir accès à l'emploi, accès au logement, accès au transport... Leur énergie doit être consacrée à travailler, à créer, à innover, et pas à résister aux rigidités du système. **Ce projet de loi pour l'activité soutiendra toutes les actions qui conduisent à créer, à produire, à travailler, à innover ou à embaucher et qui englobent beaucoup de secteurs.**

Notre économie a besoin d'un grand mouvement de rénovation. Cette loi contribuera à trois grandes priorités de réforme :

- **moderniser le marché des biens et services** en débloquant plusieurs secteurs ;
- **stimuler l'investissement** à travers l'intensification de l'agenda de simplification, l'encouragement de l'innovation et le renforcement de l'attractivité du territoire ;
- **développer l'emploi et le dialogue social**, en améliorant le fonctionnement du marché du travail.

Ambitionnant de lever les freins à l'activité, le projet de loi a vocation à recueillir le fruit de la négociation en cours entre partenaires sociaux relative à la qualité et à l'**efficacité du dialogue social** dans les entreprises pour une approche plus stratégique, moins formelle et donc simplifiée.

Pour plus d'information :

economie.gouv.fr/projet-de-loi-pour-l-activite-les-axes

Préserver et refonder le régime des professions réglementées

Redonner une « nouvelle jeunesse » à des professions et à des fonctions économiques utiles et reconnues suppose une **volonté politique forte, exigeante et conciliante**. Relever ce défi nécessite la claire compréhension et la coopération des professionnels : que la pérennité de leurs savoir-faire passe par leur adaptation aux enjeux d'aujourd'hui.

La réforme préservera le maillage territorial des professionnels et s'attaquera aux déserts qui existent aujourd'hui avec le droit en vigueur. En 2014, il y a ainsi moins d'offices notariaux qu'en 1980.

La qualité des actes juridiques sera préservée. Il n'est pas question de revenir sur l'honorabilité, sur la qualité des actes et l'exclusivité des actes de ces professionnels.

Votre avis nous intéresse

La loi Macron, présentée en Conseil des ministres le 10 décembre, sera débattue à l'Assemblée nationale et au Sénat en début d'année 2015. Dans un esprit de concertation et en accord avec nos engagements de mandat, nous souhaitons recueillir dès à présent vos avis autour de la question : « Quels sont pour vous les priorités pour redonner confiance aux entreprises et relancer l'emploi ? »